

# BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

Session 2010

## HISTOIRE – GÉOGRAPHIE

Séries L et ES

Série L : coefficient 4

Série ES : coefficient 5

Durée de l'épreuve : 4 heures

*L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.*

*Le sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.*

**Le candidat doit traiter :**

**UN des trois sujets d'histoire de la première partie**

**ET**

**UN des deux sujets de géographie de la deuxième partie**

## **PREMIÈRE PARTIE**

### **HISTOIRE**

Le candidat choisit **UN** des trois sujets proposés

#### **SUJET I**

##### **COMPOSITION**

**Quelle est la place de la France dans le monde depuis 1945 ?**

#### **SUJET II**

##### **COMPOSITION**

**L'URSS dans la guerre froide (1947-1991)**

*Chronologie indicative :*

1947	Doctrine Jdanov
1955	Création du Pacte de Varsovie
1962	Crise de Cuba
1972	Accords SALT 1 (Strategic Arms Limitation Talks)
1975	Conférence d'Helsinki
1979	Entrée des troupes soviétiques en Afghanistan
1991	Gorbatchev annonce la dissolution de l'URSS

**SUJET III**

**ETUDE D'UN ENSEMBLE DOCUMENTAIRE**

**Les mémoires de la Seconde Guerre mondiale en France depuis 1945 : des mémoires plurielles**

**Documents :**

**document 1** : Affiche française de 1945 « internés et déportés politiques »

**document 2** : Extrait d'un manuel scolaire de 1959

**document 3** : Allocution de Jacques Chirac, 16 juillet 1995

**document 4** : Témoignage de Michel Zaoui, 2002

**document 5** : Témoignage de Simone Veil, survivante d'Auschwitz, 2007

***Première partie***

Analysez l'ensemble documentaire en répondant aux questions suivantes :

1. Montrez que les mémoires présentes dans cet ensemble documentaire sont plurielles par les auteurs et par l'époque à laquelle elles se sont constituées (documents 1 à 5).
2. Quelle image du comportement des Français au cours de la Seconde Guerre mondiale la vision gaulliste donne-t-elle (documents 2 et 5) ?
3. En vous appuyant sur les documents 1, 2 et 5, identifiez trois éléments qui montrent qu'au lendemain de la guerre le génocide des Juifs est occulté.
4. Montrez que le document 3 constitue une rupture dans la constitution des mémoires de la Seconde Guerre mondiale par rapport à la mémoire gaulliste.
5. Identifiez, dans le document 4, les fonctions des trois personnes jugées : quelle évolution l'auteur met-il en évidence ?

***Deuxième partie***

A l'aide des réponses aux questions, des informations contenues dans les documents et de vos connaissances personnelles, rédigez une réponse organisée au sujet : **les mémoires de la Seconde Guerre mondiale en France depuis 1945 : des mémoires plurielles**

Document 1 : Affiche française de 1945 « internés et déportés politiques »

**INTERNÉS ET DÉPORTÉS POLITIQUES**  
**FAMILLES DES INTERNÉS ET DÉPORTÉS POLITIQUES**

contre les hommes et les instruments de la trahison  
pour la défense de vos intérêts matériels et moraux  
pour sauver de l'oubli votre martyr et en faire une arme  
*pour que nous-mêmes et nos enfants ne revoyions ...*



**plus jamais  
ça!**

**TOUS UNIS** pour la renaissance de notre patrie  
pour une paix féconde par l'union de tous les alliés

*adhérez à la*  
**FÉDÉRATION NATIONALE des DÉPORTÉS et INTERNÉS PATRIOTES**  
10, RUE LEROUX, PARIS 16<sup>e</sup>

YVONNE BRILLON

Source : Fédération Nationale des Déportés et Internés Patriotes, Paris, 1945.

## Document 2 : Extrait d'un manuel scolaire de 1959

123

**60. - La seconde guerre mondiale : Paris libéré.****(Août 1944).****RÉCIT**

Depuis 1940, les Allemands occupaient notre pays : les Français étaient esclaves sur leur propre sol.

Mais ils voulaient rester un pays libre, et ils « résistaient » à l'« occupant ».

L'occupant prit peur ; il emprisonna et tortura des milliers de patriotes français ; il les fit mourir de faim en Allemagne. D'autres furent fusillés ou massacrés. Des milliers de jeunes gens se réfugièrent dans le « maquis » où ils continuèrent la lutte.

Malgré leur « résistance », les enfants de France ne pouvaient à eux seuls délivrer le pays.

Les armées alliées débarquèrent en Normandie, et, en août 1944, elles marchèrent sur Paris.

De leur côté, les Parisiens avaient attaqué les troupes allemandes qui occupaient Paris. Et voici les chars du général Leclerc qui arrivent dans la capitale. Les Parisiens, fous de joie, crient : « Vive la France ! »

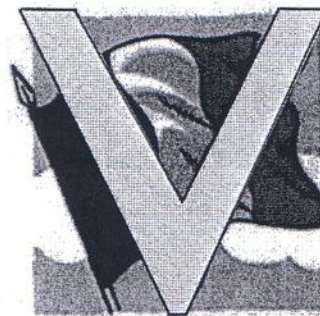
L'Allemagne capitule le 9 mai 1945.

**RÉSUMÉ**

**« Nous ne périrons pas. Nous sortirons de là. Nous gagnerons la guerre ! France, France nouvelle, grande France, en avant ! » (Paroles du Général de Gaulle, 1940.)**

**Questions**

1. Les Français « résistaient » : que faut-il entendre par là ?
2. Comment les « occupants » traitèrent-ils les Français ?
3. Que firent les armées alliées en 1944 ?
4. Comment Paris aida-t-il vaillamment à se libérer ?
5. V signifie Victoire : dessinez.



[1] : Le drapeau représenté est le drapeau français

**Document 3 : Allocution de Jacques Chirac, 16 juillet 1995**

« Il est, dans la vie d'une nation, des moments qui blessent la mémoire, et l'idée que l'on se fait de son pays.

Ces moments, il est difficile de les évoquer, parce que l'on ne sait pas toujours trouver les mots justes pour rappeler l'horreur, pour dire le chagrin de celles et ceux qui ont vécu la tragédie. [...]

Il est difficile de les évoquer, aussi, parce que ces heures noires souillent à jamais notre histoire et sont une injure à notre passé et à nos traditions. Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français.

Il y a cinquante-trois ans, le 16 juillet 1942, 450 policiers et gendarmes français, sous l'autorité de leurs chefs, répondaient aux exigences des nazis. [...]

La France, patrie des Lumières et des droits de l'homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux. [...]

Transmettre la mémoire du peuple juif, des souffrances et des camps. Témoigner encore et encore. Reconnaître les fautes du passé, et les fautes commises par l'État. Ne rien occulter des heures sombres de notre Histoire, c'est tout simplement défendre une idée de l'Homme, de sa liberté et de sa dignité. C'est lutter contre les forces obscures, sans cesse à l'œuvre. [...]

Certes, il y a les erreurs commises, il y a les fautes, il y a une faute collective. Mais il y a aussi la France, une certaine idée de la France, droite, généreuse, fidèle à ses traditions, à son génie. Cette France n'a jamais été à Vichy. Elle n'est plus, et depuis longtemps, à Paris. Elle est dans les sables libyens et partout où se battent des Français libres. Elle est à Londres, incarnée par le général de Gaulle. Elle est présente, une et indivisible, dans le cœur de ces Français, ces « Justes parmi les nations » qui, au plus noir de la tourmente, en sauvant au péril de leur vie, comme l'écrit Serge Klarsfeld, les trois quarts de la communauté juive résidant en France, ont donné vie à ce qu'elle a de meilleur. Les valeurs humanistes, les valeurs de liberté, de justice, de tolérance qui fondent l'identité française et nous obligent pour l'avenir. »

Extraits de l'allocution de M. Jacques Chirac, Président de la République, prononcée lors des cérémonies commémorant la rafle du Vel' d'hiv' des 16 et 17 juillet 1942.

Source : [www.elysee.fr](http://www.elysee.fr), archives de la Présidence de M. Jacques Chirac 1995-2007.

#### Document 4 : Témoignage de Michel Zaoui

« La collectivité nationale accepta relativement facilement la tenue du procès Barbie en 1987. En effet, Klaus Barbie était le chef de la Gestapo de Lyon ; pour l'opinion publique française, il représentait la SS, l'occupant, les nazis. Il était donc tout à fait normal et naturel que la France le jugeât. Il s'agissait du premier procès<sup>1</sup> pour crimes contre l'humanité [...].

Le procès Touvier fut déjà plus difficile à admettre car Paul Touvier, responsable de la milice en France, était français. Pour avoir dit agir sur instigation allemande, il fut condamné pour complicité de crimes contre l'humanité. D'ailleurs, lors de son procès en 1994, l'homme Touvier apparut toujours à l'opinion comme un antisémite fanatique. [...] La tenue de ce procès fut néanmoins plus délicate car l'incrimination de crimes contre l'humanité touchait à présent un Français. En outre, le rôle d'une petite fraction de l'Eglise de France, ayant protégé ce type d'individus pour éviter qu'ils ne soient jugés, y fut révélé au grand jour.

Avec le procès Papon<sup>2</sup>, la difficulté devint encore plus grande car notre société elle-même fut mise en cause au travers d'un homme qui fut un grand commis de l'Etat<sup>3</sup>. Si le procès de Barbie fut celui du criminel nazi, le procès Touvier celui du milicien à la botte des nazis, le procès Papon, lui, fut franco-français. Or l'opinion avait très longtemps vécu le crime contre l'humanité comme celui commis exclusivement par les nazis. Ainsi donc, en France aussi, des crimes de cette nature avaient été commis [...]. »

Source : témoignage de Michel Zaoui<sup>4</sup>, cité par Jean-Paul Jean et Denis Salas, *Barbie, Touvier, Papon ; des procès pour la mémoire*, Paris, Editions Autrement coll. « Mémoires », 2002, p. 52-53.

---

<sup>1</sup> En France.

<sup>2</sup> En 1997-1998.

<sup>3</sup> Maurice Papon fut secrétaire général de la préfecture de Gironde de 1942 à 1944.

<sup>4</sup> Michel Zaoui a été l'avocat de plusieurs associations de déportés juifs qui s'étaient constituées partie civile aux procès de Barbie, puis de Touvier et enfin de Papon.

**Document 5 : Témoignage de Simone Veil, survivante d'Auschwitz, 2007**

Dès le retour des camps, nous avons ainsi entendu des propos plus déplaisants encore qu'incongrus, des jugements à l'emporte-pièce, des analyses géopolitiques aussi péremptoires que creuses. Mais il n'y a pas que de tels propos que nous aurions voulu ne jamais entendre. Nous nous serions dispensés de certains regards fuyants qui nous rendaient transparents. Et puis, combien de fois ai-je entendu des gens s'étonner : « Comment, ils sont revenus ? Ça prouve bien que ce n'était pas si terrible que ça » .

Quelques années plus tard, en 1950 ou 1951, lors d'une réception dans une ambassade, un fonctionnaire français de haut niveau, je dois le dire, pointant du doigt mon numéro de déportée, m'a demandé avec le sourire si c'était mon numéro de vestiaire ! Après cela, pendant des années, j'ai privilégié les manches longues. [...]

Le départ de de Gaulle en janvier 1946 ne m'était pas apparu comme une catastrophe nationale. Il avait tellement voulu jouer la réconciliation entre les Français qu'à mes yeux les comptes de l'Occupation n'étaient pas soldés. Au procès de Laval, comme à celui de Pétain, il n'y a pas eu un mot sur la déportation. La question juive était complètement occultée. Du haut au bas de l'Etat, on constatait donc la même attitude : personne ne se sentait concerné par ce que les juifs avaient subi. On peut imaginer ce que cela avait de choquant pour tous ceux dont la Shoah avait bouleversé l'existence.

Plus tard, j'ai réalisé que la volonté politique du Général allait au-delà de cet « oubli ». Il souhaitait mettre en veilleuse, non pas seulement la question juive, mais tout ce qui était de nature à diviser les Français, l'opposition feutrée entre les Français « libres » et les résistants de l'ombre, les querelles entre les formations politiques, sans lesquelles il n'y a pourtant pas de vie démocratique.

Simone Veil, *Une Vie*, Paris, Stock, 2007, p. 97-98 et 124-125.



## **DEUXIÈME PARTIE**

### **GÉOGRAPHIE**

#### **CROQUIS DE GÉOGRAPHIE**

Le candidat choisit **UN** des deux sujets proposés.

Il réalise un croquis à partir du fond de carte fourni, accompagné d'une légende organisée.

#### **SUJET I**

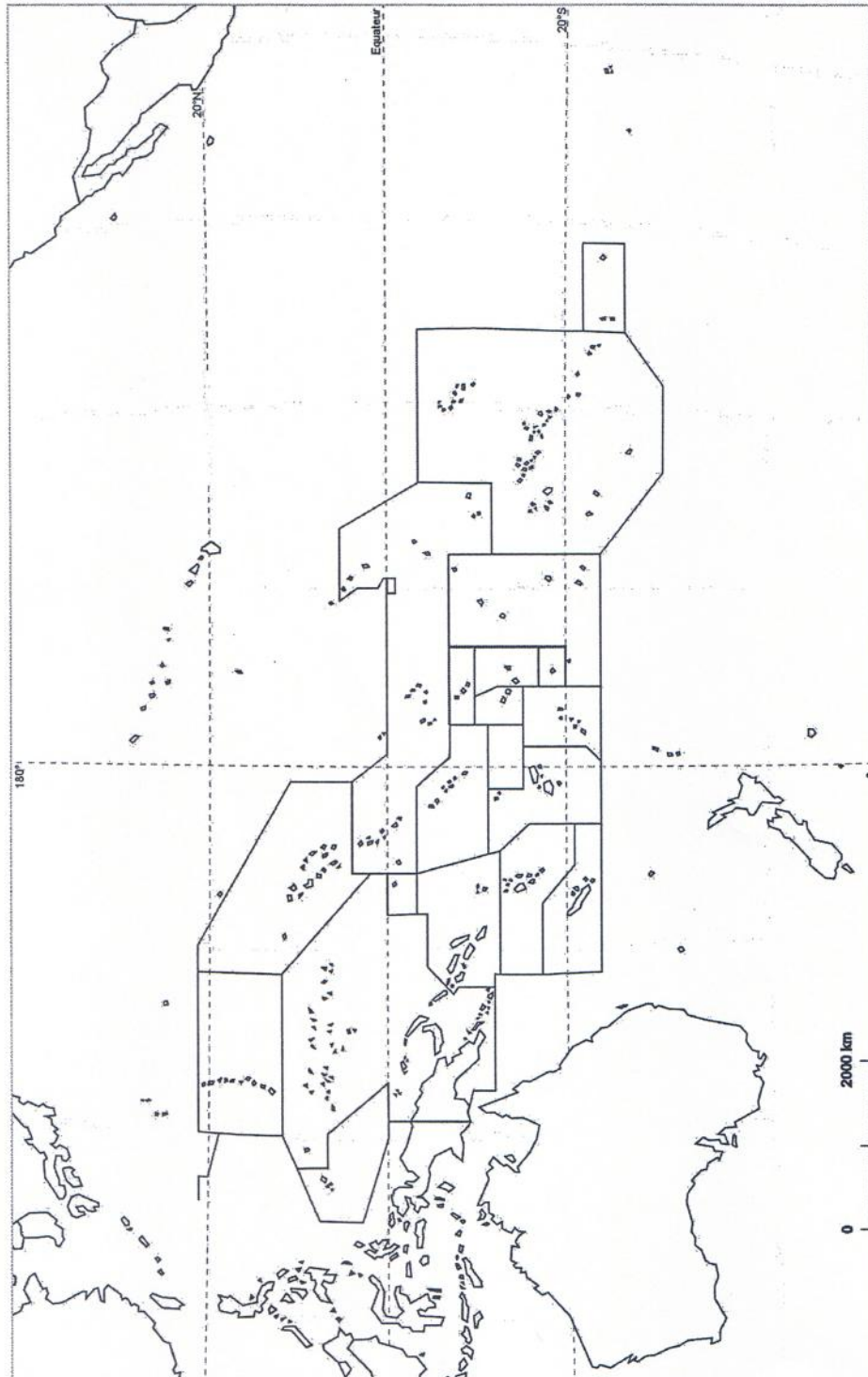
**L'interface océanique : mobilités, échanges et inégalités**

#### **SUJET II**

**La puissance des Etats-Unis : ses manifestations sur le territoire des Etats-Unis et en Amérique du Nord**

**SUJET I : CROQUIS DE GÉOGRAPHIE**

**TITRE :**

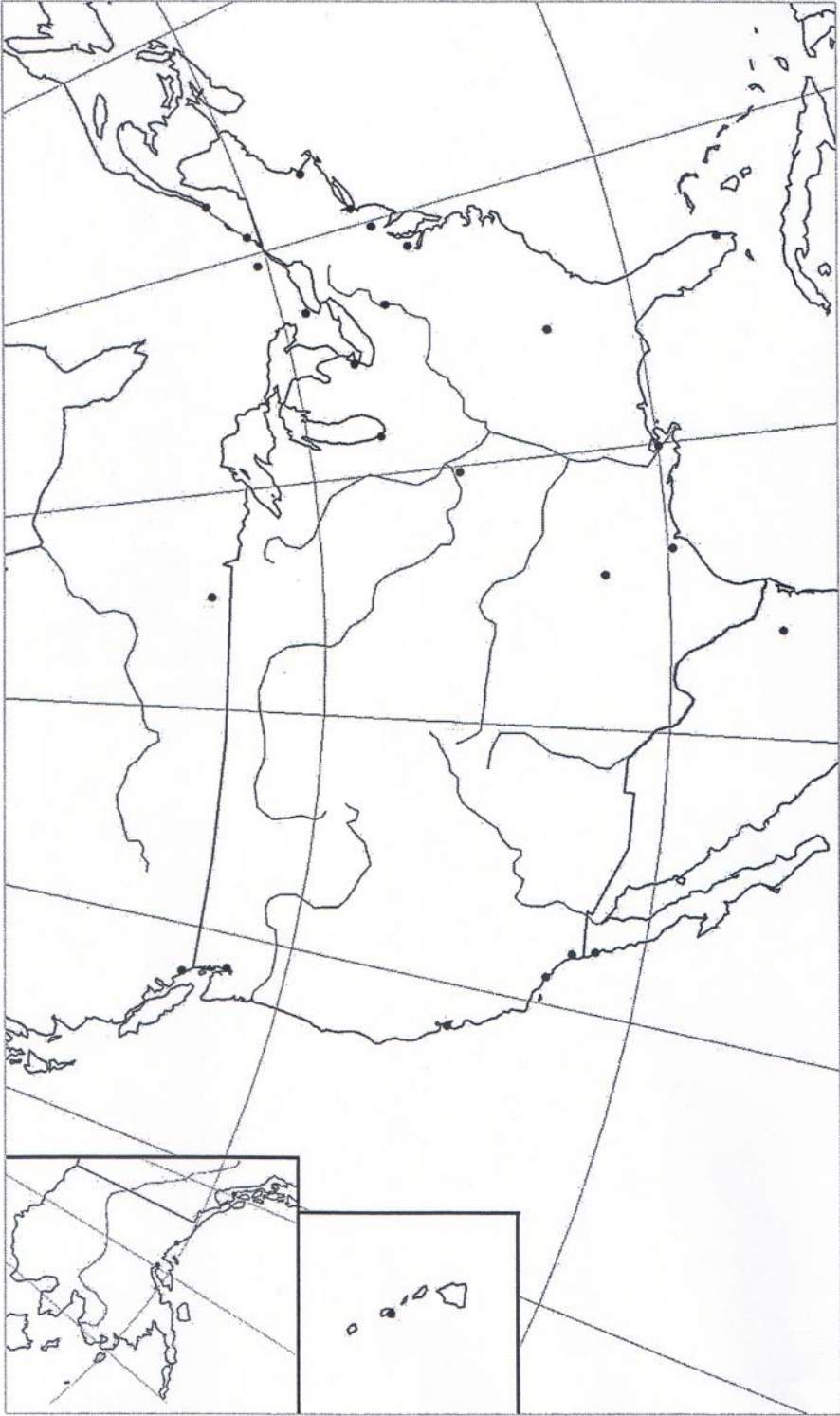


*Feuille annexe à rendre avec la copie*

LÉGENDE :

**SUJET II : CROQUIS DE GÉOGRAPHIE**

**TITRE :**



*Feuille annexe à rendre avec la copie*

LÉGENDE :